



# 13<sup>e</sup> CONGRÈS DES NATIONS UNIES POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE

Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### Qu'est-ce que le treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale?

Le Gouvernement du Qatar accueillera le treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale à Doha du 12 au 19 avril 2015. Les Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime ont lieu tous les cinq ans depuis 1955 dans diverses régions du monde et traitent un vaste éventail de sujets. Suite à ces Congrès, des impacts considérables dans le domaine de la prévention internationale du crime et de la justice pénale ont été enregistrés, influençant les politiques nationales et les pratiques professionnelles. En tant que forum mondial, ils ont permis l'échange de renseignements et des meilleures pratiques entre les États et les professionnels de ce domaine. Ils ont pour objectif global de promouvoir des politiques de prévention du crime et des mesures de justice pénale plus efficaces dans le monde entier.

### Quel est le thème du Congrès de cette année?

Le thème du treizième Congrès s'intitule: "L'intégration de la prévention de la criminalité et la justice pénale dans la stratégie plus large de l'Organisation des Nations Unies, pour faire face aux problèmes sociaux et économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public", tel qu'il a été décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution de l'Assemblée générale 67/184).

### Quels seront les sujets abordés lors du Congrès?

L'ordre du jour comporte quatre grands points couvrant les questions suivantes:

- Les exploits et les défis dans la mise en œuvre des politiques et stratégies générales de la prévention du crime et des politiques de justice pénale afin de

promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international, et de soutenir le développement durable;

- La coopération internationale ainsi que celle au niveau régional pour lutter contre la criminalité transnationale organisée;
- Les approches globales et équilibrées pour prévenir et répondre d'une manière adéquate aux formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale;
- Les approches nationales sur la participation du public au renforcement de la prévention du crime et de la justice pénale.

Le Congrès sera également le lieu de quatre ateliers sur: le rôle des normes des Nations Unies quant à la prévention du crime et à la justice pénale; la traite d'êtres humains et le trafic de migrants; le renforcement des réponses relatives à la prévention du crime et la justice pénale face aux formes évolutives de la criminalité comme la cybercriminalité et le trafic de propriété culturelle; et la contribution du public à la prévention du crime et à la sensibilisation sur la justice pénale. Un débat de haut niveau aura lieu pendant les deux premiers jours du Congrès durant lequel les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres et autres hauts représentants du gouvernement aborderont les grands points de l'ordre du jour du Congrès. D'autres réunions parallèles concernant les questions relatives à la prévention du crime, à la justice pénale et à l'état de droit seront organisées par des organisations non gouvernementales.

### Qui seront les participants?

Le Congrès est un forum mondial qui rassemble un grand nombre et une grande diversité de décideurs et de professionnels dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, ainsi que des experts universitaires, des représentants d'organisations

intergouvernementales et non gouvernementales, d'institutions spécialisées, d'autres agences des Nations Unies et les médias.

### Quels sont les résultats attendus du Congrès?

Le Congrès adoptera une déclaration politique unique qui contiendra des recommandations issues des débats à tous les niveaux du Congrès incluant les dialogues de haut niveau ainsi que les ateliers. La déclaration sera soumise à la prochaine session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui se déroulera du 18 au 22 mai 2015 pour examen et la suite à donner. Le Congrès offrira également une plateforme de coopération accrue entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur l'ensemble des questions relatives à la prévention du crime et des problèmes de justice pénale, suscitant ainsi une action internationale plus efficace dans ce domaine.

### Que se passe-t-il pendant la phase préparatoire du Congrès?

Pour donner une perspective régionale sur les questions à discuter lors du Congrès, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a organisé, en 2014, une série de réunions préparatoires régionales qui ont eu lieu à Bangkok (Thaïlande), à Doha (Qatar), à San José (Costa Rica) et à Addis-Abeba (Éthiopie). Une réunion spéciale du Groupe d'experts gouvernementaux a également été tenue au Qatar du 27 au 29 septembre 2014. L'idée était de permettre aux participants de mettre l'accent sur leurs préoccupations particulières et de partager les enseignements tirés.

### Comment puis-je suivre les travaux si je ne peux pas me rendre à Doha?

Un site Web permettra de suivre en temps réel et à la demande les travaux du Congrès en anglais et dans la langue originale, ainsi que de lire les déclarations (discours) au format texte. L'adresse de ce site Web est:

<http://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/webcast>



### Comment puis-je m'impliquer?

Participez à la campagne de photo et vidéo: "Que signifie l'état de droit pour vous?" et découvrez les diverses formes de criminalité transnationale à l'adresse: [http://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/get\\_involved.shtml](http://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/get_involved.shtml)



Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites suivants:

### Media:

<http://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/index.shtml>



### Documents:

<http://www.unodc.org/congress/en/documentation.html>





**13<sup>e</sup> CONGRÈS DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA JUSTICE PÉNALE**  
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## L'ÉTAT DE LA CRIMINALITÉ ET DE LA JUSTICE PÉNALE DANS LE MONDE

Selon le rapport de 2015 du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde, les populations des pays à faibles revenus sont exposées aux plus grandes menaces quant à leur sécurité et à leur bien-être. Le rapport donne un aperçu des grandes tendances mondiales et régionales pour différents types de criminalité et comprend une analyse de l'homicide volontaire, des meurtres basés sur le genre, de la corruption, de la traite de personnes et de la criminalité de la faune.

Le rapport fournit davantage de preuves convaincantes que la criminalité et la justice pénale sont fortement liées au développement. La corruption en particulier a un effet négatif sur le développement à travers une mauvaise utilisation des deniers publics, la concurrence déloyale et les coûts additionnels sur les usagers de services, la diminution de la confiance du public et de l'affaiblissement de l'état de droit.

### Les tendances de la criminalité internationale

Il y a eu une tendance globale de stabilité ou une légère diminution sur certaines formes de criminalité violente (homicide, vol et viol) avec des différences selon les régions et les niveaux de développement économique.

Cependant, le meurtre des femmes par leurs partenaires intimes est répandu à des niveaux similaires dans toutes les régions du monde, indépendamment des niveaux d'autres types de violence meurtrière.

Au niveau mondial, les crimes contre les biens ont diminué avec le vol de véhicules motorisés qui est réduit à moitié et le cambriolage à plus d'un quart. Les infractions pénales relatives au trafic de drogue demeurent relativement stables alors que les infractions pour possession de drogues ont augmenté sensiblement depuis 2003.

Les pays à faibles revenus sont touchés de manière disproportionnée par la corruption tandis que la traite illicite de personnes ou des espèces en voie de disparition provient en général des pays en voie de développement et est destinée aux pays plus riches.

Les tendances régionales correspondent principalement à l'image globale. En Europe, le déclin de diverses formes de criminalité a été plus prononcé à l'exception de l'augmentation des infractions relatives à la possession de drogue et au viol entre 2003 et 2013. En Asie et en Océanie, les infractions relatives au trafic de drogue ont augmenté ces dernières années.

### Les homicides volontaires

Les taux mondiaux des homicides volontaires ont baissé mais ils s'accroissent encore au niveau régional. Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Amérique et les plus bas en Europe, en Asie et en Océanie. Selon les données venant de 219 pays et territoires, l'ONUDC estime qu'environ 437 000 personnes à travers le monde ont été victimes d'homicide volontaire en 2012. Cela correspond à un taux d'homicide global de 6,2 pour 100 000 personnes, soit beaucoup moins qu'en 2014 dont le taux d'estimation était de 7,6 pour 100 000 personnes.

Le rapport entre la violence et les niveaux de développement social et économique a longtemps été mis en évidence par une recherche criminologique, qui montre que l'inégalité, la pauvreté et un faible état de droit, parmi tant d'autres facteurs, sont liés aux conflits et à la violence sans conflit. Les tendances récentes montrent que les homicides dans les pays à fort revenu sont moindres et décroissants tandis qu'ils ont augmenté de façon constante dans les pays à revenus faibles et en dessous de la moyenne.

## Les meurtres liés aux genres

La plupart des victimes des homicides sont des hommes, mais les femmes représentent presque un tiers de toutes les victimes d'homicide en Asie, en Europe et en Océanie qui sont des régions avec un taux d'homicide essentiellement faible. Les meurtres liés aux genres comme les soi-disant "crimes d'honneur" ou les meurtres liés à la dote sont mal répertoriés. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que 43 600 femmes ont été tuées par leurs partenaires intimes ou par un membre de leur famille en 2012. Cela correspond à 47% de toutes les femmes tuées cette année-là.

## Le manque de données

Il est extrêmement difficile de mesurer l'étendue de certains crimes, particulièrement la traite de personnes et la criminalité de la faune, à cause du manque de données. Le même problème rend difficile à évaluer l'efficacité des systèmes de juridiction pénale comme sa capacité à détecter les crimes et à enquêter équitablement, à poursuivre et à réhabiliter les délinquants condamnés.

## Les populations carcérales

À l'échelle mondiale, les taux d'incarcération sont restés stables au cours de la dernière décennie avec 148 incarcérés pour 100 000 personnes, ce qui équivaut à 10,2 millions de personnes durant la période 2011-2013. Les tendances divergent à travers les régions. Tandis que la population carcérale est en déclin dans toutes les sous-régions africaines, de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest, elles s'amplifient dans le Centre et le Sud de l'Amérique, dans les Caraïbes, dans le Sud-Est et dans l'Ouest de l'Asie, dans le Nord et dans le Sud de l'Europe.

Trente-quatre pour cent des prisonniers purgent leurs peines pour des infractions violentes (notamment les homicides volontaires), moins de 30% pour les crimes contre les biens, 20% pour les infractions en matière de drogue, 3% pour les crimes d'ordre financier ou pour la corruption et 14% pour d'autres types de crimes.

En Amérique, en Europe et en Océanie, la plupart des prisonniers ont été incarcérés pour des crimes violents tandis qu'en Asie la majorité a purgé sa peine pour des infractions relatives aux biens et à la drogue.

Le nombre d'enfants en détention constitue une mesure d'équité dans un système de justice pénale. En conformité aux normes internationales, l'arrestation et l'incarcération des enfants devraient seulement être appliquées en dernier recours et dans un bref délai. À l'échelle mondiale, entre les périodes 2004-2006 et 2011-2013, le taux d'enfants incarcérés a diminué de 12 à 10% pour 100 000 enfants.

## La détention provisoire et la surpopulation carcérale

Selon les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non-privatives de liberté, tous les efforts devraient être fournis pour réduire au minimum la durée de détention provisoire des personnes qui attendent leurs jugements. Les alternatives à la détention provisoire, quant à elles, devraient être prises en compte le plus tôt possible. Plus d'un quart des personnes incarcérées dans le monde entier n'ont pas encore été jugées ou attendent leur procès. De 2011 à 2013, les taux les plus élevés ont été observés en Asie (environ 40%) et en Afrique (35%) mais ces taux tendent à baisser.

La détention provisoire contribue à la surpopulation carcérale, contestée dans la plupart des régions du monde. La surpopulation affecte sérieusement les conditions carcérales limitant la possibilité des prisonniers d'avoir accès aux services sociaux de base comme les soins et leur réinsertion sociale.

## Conclusion

Plusieurs défis restent à relever pour faire en sorte que tous les citoyens dans le monde puissent vivre en sécurité dans des sociétés où l'état de droit est respecté et promu. Le progrès mondial dans la réduction de certains types de crimes (comme les crimes contre les biens) est à souligner même si les homicides violents demeurent plus élevés et croissants dans certaines régions et dans les pays à faibles revenus.

Des lacunes subsistent encore dans la qualité et la disponibilité des données. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour analyser les liens entre la criminalité, la justice pénale et le développement. Un suivi et une analyse réguliers des tendances criminelles et des opérations des systèmes de justice pénale sont importants pour mesurer les progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et pour avancer vers le développement durable. ■

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter: [www.un.org/fr/events/crimecongress2015/](http://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/)





**13<sup>e</sup> CONGRÈS DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA JUSTICE PÉNALE**  
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **LES EXPLOITS ET LES DÉFIS DANS LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La prévention efficace de la criminalité ainsi que le bon fonctionnement des institutions judiciaires sont essentiels pour consolider la paix et pour renforcer les profits de développement. En résumé, l'état de droit est indispensable pour le développement durable. La relation étroite entre l'état de droit et les droits humains est aussi largement reconnue avec des changements visant l'accès à la justice, la corruption, la liberté de presse et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport sur l'avancement du processus sur le développement durable ou agenda post 2015 que "la paix, la stabilité, les droits humains, une gouvernance effective basée sur l'état de droit ainsi que la transparence des institutions sont les résultats et les catalyseurs du développement. Il ne peut y avoir de paix sans développement et vice versa. La paix et le développement durable ne peuvent être pleinement accomplis sans le respect des droits humains et de l'état de droit." Ces perceptions ont été reprises durant les réunions régionales préparatoires du treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale et ont été soulignées dans les débats de l'Assemblée générale.

L'établissement des cadres juridiques, le contrôle de l'application des règles et des procédures ainsi que la réduction de la corruption ont favorisé l'efficacité de l'accès aux services sociaux comme la santé, l'éducation et autres. Cependant, leur absence a été citée comme des facteurs n'ayant pas permis à certains pays d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des lois adéquates et des mécanismes d'application crédibles ont contribué à accroître les opportunités, notamment aux femmes et aux groupes défavorisés, de participer à la vie économique et politique.

### **Le cadre juridique**

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) soulignent les impacts négatifs des activités criminelles sur le développement. L'UNTOC aborde également le recouvrement des avoirs — la récupération des patrimoines nationaux pillés — en tant que principe fondamental qui a des impacts positifs sur le développement.

Le Protocole relatif à la Convention sur la criminalité transnationale organisée sur la traite de personnes exige l'adoption de mesures destinées à atténuer les facteurs de vulnérabilité des personnes aux traites tels que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances. De même, le Protocole sur le trafic de migrants accorde une très grande importance aux mesures de prévention ciblant les immigrants potentiels, dans le but de lutter contre les causes socioéconomiques fondamentales de ce phénomène. Le Protocole sur le trafic des armes à feu tient compte également du développement social et économique ainsi que des droits des personnes à vivre en paix.

Les différents Congrès des Nations Unies sur la criminalité, notamment ces quinze dernières années, sont axés sur les liens entre l'état de droit et le développement. Par conséquent, les États membres ont chacun reconnu l'influence positive relative d'un système de justice pénale fonctionnel, efficace et humain et d'un développement économique et social durable à long terme.

### **Nécessité de collecte de données**

La collecte de données ainsi que l'analyse de la criminalité et des systèmes de justice pénale sont essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques générales et de programmes de prévention du crime. La collecte de données et l'analyse peuvent

représenter un défi, en particulier pour les pays à faible et à moyen revenu.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutient les États membres dans le renforcement de leur collecte de données officielles et dans la diffusion des informations pertinentes grâce à l'Enquête sur les tendances de la criminalité.

Les résultats des enquêtes peuvent aider à formuler des politiques de prévention efficace du crime et à développer les connaissances sur les forces motrices du comportement délictueux.

### Surmonter les défis pour la réforme

La réforme du système de justice pénale est une question sensible et difficile. Elle est foncièrement politique, comme elle concerne les ressources et les droits acquis et touche souvent les sujets délicats tels que la corruption. Les fonctionnaires corrompus sont par ailleurs susceptibles de résister au changement du statu quo.

Soutenir les processus de réforme dans les pays en transition ou sortant d'un conflit présente des défis particuliers. Dans la République démocratique du Congo, diverses organisations des Nations Unies ont mis au point un programme conjoint de soutien à la justice basée sur les priorités et les besoins nationaux. En Somalie et au Burundi, les stratégies des Nations Unies sur l'état de droit ont été développées pour prévenir la non-cohérence et la duplication des efforts.

Afin de lutter efficacement contre toutes formes de criminalité, notamment les crimes organisés, la

corruption et le terrorisme, une approche coordonnée est nécessaire. Le renforcement d'un secteur du système de justice pénale est insuffisant. À titre d'exemple, le fait d'appuyer uniquement la police ne fait que favoriser la lenteur des procédures, y compris le retard dans les procès, et à multiplier le recours à la détention provisoire, favorisant la surpopulation carcérale. La police, la poursuite, les tribunaux et la prison fonctionnent plus efficacement lorsqu'ils sont en interaction et assimilent leurs efforts aux travaux importants accomplis par d'autres secteurs et par la société civile.

Dans une approche basée sur les droits humains sur la réforme de la justice pénale, les ayants-droit et les obligataires peuvent être clairement identifiés, et on peut répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes en passe de devenir des victimes de la marginalisation et la discrimination.

### Conclusion

Les défis essentiels du développement comprennent l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des institutions et la réduction de la vulnérabilité face à la corruption.

Le Congrès sur la criminalité examinera le rôle crucial de l'état de droit en tant que catalyseur du développement ainsi que son résultat et comme partie intégrante de la croissance durable et équitable. Il discutera également de l'importance d'inclure l'état de droit, en particulier la prévention du crime et le renforcement du système de justice pénale dans les objectifs de développement durable. ■



## **LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE MEILLEURE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

La mondialisation des activités criminelles a suscité le besoin de la consolidation des formes de coopération internationale. L'enquête, la poursuite et la répression des délits ne se limitent pas aux frontières nationales. Afin de se mettre en diapason avec les aspects contemporains de la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, des mécanismes améliorés et rationalisés sont nécessaires.

L'extradition, l'entraide judiciaire, le transfert des personnes condamnées, le transfert des procédures pénales, la coopération internationale aux fins de confiscation, notamment le recouvrement des avoirs, et la coopération en matière d'application de droit international nécessitent des efforts plus concertés.

### **Le rôle des Conventions des Nations Unies**

Les instruments multilatéraux des Nations Unies aident à l'harmonisation des normes de coopération internationale. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et ses Protocoles additionnels ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) ont été adoptées à la suite de la précédente Convention contre le trafic de drogue de 1988 (la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et des substances psychotropes), pour établir les règles, les institutions et les responsabilités partagées afin de lutter contre les crimes transnationaux. Ils jouent un rôle clef dans l'harmonisation des obligations et dans la compensation des vides juridiques relatifs à la coopération internationale sur les questions pénales. Ces instruments fournissent, par exemple, une base pour l'extradition et l'entraide judiciaire.

Il y a une conformité quasi universelle pour les trois conventions relatives à la criminalité: au 5 décembre 2014, la Convention contre le trafic de drogue de 1988 compte 189 membres, l'UNTOC 183 membres et l'UNCAC 174 membres.

### **Les instruments multilatéraux des Nations Unies en tant que catalyseurs pour plus de coopération internationale**

Les conventions universelles relatives à la criminalité encouragent les États membres à conclure des accords bilatéraux et multilatéraux pour assurer l'efficacité de la coopération internationale.

Le principal objectif est de renforcer la coopération internationale en élargissant l'éventail des bases juridiques sur lesquelles peuvent s'appuyer les États à travers une utilisation combinée des accords multilatéraux et bilatéraux.

Les modèles de traité élaborés par le Congrès du crime des Nations Unies ont offert des orientations vers la convergence des dispositions des traités connexes. Le Traité type d'extradition et le Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale en particulier sont de précieux outils pour le développement des accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de la coopération judiciaire.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a également développé des outils qui favorisent et soutiennent la coopération internationale en matière pénale, notamment le Répertoire des autorités nationales compétentes, le Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire et, plus récemment, le portail de gestion des connaissances appelé SHERLOC (Sharing Electronic Resources and Laws against Crime — Mise en commun de ressources électroniques et de lois

contre la criminalité). L'ONUDC dirige également la Plateforme d'apprentissage en ligne pour la lutte contre le terrorisme qui fournit un espace aux spécialistes (principalement la justice pénale et l'application des lois) pour le réseautage, l'échange d'informations ainsi que le partage des bonnes pratiques.

### Les perspectives régionales

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a vu l'avènement des accords régionaux et des programmes, souvent entre les États d'une même région ou partageant des traditions juridiques communes. Les États membres de l'Union européenne, sujets à des motifs précis de refus, ont par exemple convenu de reconnaître et d'exécuter les preuves européennes et les mandats d'arrêts sans aucune autre formalité. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a également un traité sur les mandats d'arrêts.

### Les autorités nationales et centrales compétentes

La capacité à demander et de répondre avec promptitude aux demandes de coopération internationale est particulièrement importante, étant donné la gravité des infractions et leur caractère transnational.

En vertu des conventions liées à la criminalité, les États parties désignent les autorités centrales et compétentes pour faciliter la coopération internationale en matière pénale.

Ces autorités coordonnent l'envoi, la réception et le traitement des demandes. Les autorités centrales les plus habilitées pour l'entraide judiciaire sont les ministères de la justice, les bureaux du procureur général et le ministère des affaires étrangères.

Les États ont largement partagé leurs expériences des autorités centrales efficaces, tels que l'importance de la disponibilité permanente, leur compétence aux fins de l'entraide judiciaire en vertu de divers traités et le contrôle de la qualité des demandes.

La mesure dans laquelle les autorités centrales sont à même de jouer un rôle de coordination efficace est également tributaire de la disponibilité d'opportunités d'infrastructure, de personnel et de formation. L'ONUDC a fourni une assistance technique aux États membres dans le but d'améliorer leurs capacités à faire face rapidement et efficacement aux demandes d'entraide judiciaire et de faciliter la coopération internationale.

### Les réseaux de coopération régionale

Les réseaux régionaux peuvent également renforcer la coopération internationale. L'ONUDC soutient les États membres dans le réseautage des procureurs et d'autorités centrales tels que le Réseau centraméricain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée (REFCO) et le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée (WACAP).

### Renforcer la coopération internationale

Le treizième Congrès prendra en compte d'autres opportunités d'élargir l'ensemble des bases juridiques sur lesquelles les États Membres peuvent se fonder pour la coopération internationale en matière pénale, et d'appuyer le cadre des conventions internationales et les traités régionaux existant. ■





**13<sup>e</sup> CONGRÈS DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA JUSTICE PÉNALE**  
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **LES NOUVELLES FORMES ÉMERGENTES DE CRIMES: LES MENACES DONT LE MONDE DOIT TENIR COMPTE**

L'évolution rapide de la technologie, la mondialisation grandissante, et le développement exponentiel des marchés mondiaux ont favorisé l'expansion des activités criminelles, souvent difficiles à déceler et utilisant de nouvelles formes d'anonymat. La prévention et la lutte contre ces nouveaux crimes émergents représentent un véritable défi.

Le crime évolue et s'adapte continuellement. Alors que le crime organisé, le trafic illicite de drogues et le terrorisme ont constitué les problèmes majeurs de ces deux dernières décennies, de nouvelles formes d'activités criminelles surgissent actuellement au premier plan comme la cybercriminalité, l'exploitation sexuelle des enfants, les crimes contre l'environnement et les trafics de propriétés culturelles aux côtés de la piraterie, une ancienne forme de crime qui refait surface.

Le niveau et l'intensité des crimes n'affectent pas forcément les pays de la même façon. Ce qu'ils ont en commun, par contre, c'est qu'au moment où ils seront reconnus comme étant des menaces transnationales leur propagation sera probablement trop avancée pour être endiguée.

Les facteurs d'émergence de ces crimes incluent la mondialisation, la proximité de la pauvreté, les conflits et le manque de régulation dans l'état de droit dans les marchés importants, ainsi que l'apparition rapide de nouvelles formes de technologie moderne et de connectivité mondiale.

Désormais, les problèmes locaux peuvent facilement devenir des problèmes mondiaux. La libre circulation de personnes, de biens et de flux monétaires à travers le monde s'est développée plus vite par rapport à la capacité des États à retracer et à réguler ces mouvements. Les criminels ont exploité la fragmentation des régimes régulateurs et la réduction des

barrières au commerce. Dans certaines régions, la forte demande en médicaments basiques, associée à la difficulté des systèmes de santé et des mécanismes de contrôle nationaux, favorise le marché transnational de médicaments frauduleux.

La proximité des voies de transport maritimes à forte valeur dans des zones de conflit à faible gouvernance a été un facteur majeur de la piraterie moderne dans la corne de l'Afrique. Les larges flux financiers illicites favorisent d'autres types de crimes organisés et contribuent à la déstabilisation, avec des fonds détournés au profit des groupes impliqués dans les conflits armés internes. Les efforts ont été fructueux pour l'endiguement du modèle de piraterie dans cette région, néanmoins, une augmentation récente des attaques de pirates dans le golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest a été observée.

### **Moderne contre traditionnel**

Presque un milliard de personnes utilisent l'Internet; il permet la connexion entre des individus à travers une vaste zone géographique et apporte de nombreux avantages socioéconomiques. Cependant, cette portée globale est également exploitée pour des activités criminelles.

De nouvelles tendances criminelles sont apparues, avec la cybercriminalité. Des crimes, impossibles dans d'autres circonstances: l'anonymat qu'offre Internet et la possibilité d'adopter des identités flexibles encouragent le comportement criminel.

Les criminels peuvent avoir accès à un nombre important de cibles à travers les services en ligne tels que les services bancaires, les achats et les réseaux sociaux. La connectivité mondiale implique aussi que les criminels peuvent apprendre des autres criminels sans

qu'ils se rencontrent. Les criminels sur les "réseaux sociaux" peuvent fournir des formes de "sensibilisation" criminelle et des liens entre les groupes criminels. Une fausse impression d'acceptation sociale des actes criminels peut être créée par les communautés virtuelles telles que l'exploitation sexuelle des enfants.

Les technologies d'information et de communication engendrent de nouvelles formes de criminalité à travers différentes façons. La fraude financière des consommateurs est devenue transnationale avec la vulgarisation des paiements en ligne. L'incitation générale à la violence et au terrorisme à travers les réseaux sociaux a élargi la portée et l'influence des groupes radicaux et terroristes précédemment localisés. Les drogues et d'autres produits illicites peuvent être achetés en ligne et payés avec des monnaies virtuelles anonymes.

Les groupes criminels opèrent de manières différentes, engageant des spécialistes pour exécuter des tâches qui ne correspondent pas à leurs connaissances et à leurs capacités. Cette tendance d'organisation plus transitoire et moins structurée démontrerait comment les crimes sérieux seront perpétrés dans le futur.

L'utilisation de la technologie moderne dans les activités criminelles s'étend indéniablement, mais les pratiques courantes telle que la corruption continuent à jouer un rôle important dans la manière dont ces nouvelles formes de crimes sont exécutées, en particulier les trafics et les déplacements transfrontaliers.

### **Inverser les rôles: utiliser la technologie pour renforcer la loi**

Le progrès technologique peut aussi aider les enquêteurs. Il y a, par exemple, une mine d'informations publiquement disponibles sur les sites de réseaux sociaux et les forums de discussion, ainsi que celles stockées sur les appareils électroniques tels que les smartphones qui peuvent être saisies pendant les opérations d'application de la loi. Ces informations constituent souvent un point de départ crucial dans les enquêtes criminelles.

### **La prévention**

La sensibilisation d'éventuelles victimes est une partie cruciale de la prévention de ces nouvelles formes émergentes de criminalité. C'est le cas, par exemple, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui avertissent les voyageurs internationaux, les aident à reconnaître d'éventuels trafiquants de personnes, d'animaux, d'objets culturels, de drogue et de contrefaçons, et les exhortent à faire des choix responsables en tant que consommateurs.

Le besoin de parler de la vulnérabilité des personnes susceptibles d'être impliquées dans ces nouvelles formes de crimes est tout aussi important. En Somalie, par exemple, les initiatives de prévention ciblent aussi les jeunes pour les dissuader de s'impliquer dans la piraterie, avec l'aide des chefs communautaires, des politiciens et des chefs religieux, cela parallèlement aux efforts déployés pour développer d'autres moyens de subsistance durables.

### **La prochaine génération de crimes émergents**

Le niveau de sophistication des nouvelles formes émergentes de criminalité défie les États bien nantis, sans parler des pays en voie de développement avec des ressources limitées. L'harmonisation mondiale des législations aidera à prévenir et à combattre les nouvelles formes de criminalité et il y aura probablement un besoin d'élaborer des moyens innovants pour élargir la connectivité électronique mondiale à des fins d'enquêtes.

La mondialisation et le progrès de la nouvelle technologie feront avancer les innovations criminelles. Faire face à ces défis exigera des efforts constants pour prévenir et réduire la corruption, afin de fournir des moyens de subsistance durables, et de lutter contre la pauvreté et l'inégalité. ■



**13<sup>e</sup> CONGRÈS DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA JUSTICE PÉNALE**  
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **LE RÔLE DU PUBLIC DANS LE RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ ET DE LA JUSTICE PÉNALE**

Pour faire face efficacement à la criminalité, les communautés doivent être consultées sur les problèmes qu'elles rencontrent et sur la manière dont elles peuvent les affronter. Impliquer le public présente aussi bien des défis que des opportunités mais peut néanmoins mener à une plus grande confiance envers le système de justice pénale.

Un nombre croissant d'États ont adopté des approches factuelles, consultatives et participatives de prévention et de réduction de la criminalité. Elles impliquent tous les secteurs de la société, y compris les organisations non gouvernementales, les universités et le secteur privé.

### **Les acteurs clés dans la prévention du crime**

La police, en particulier, a un rôle clef à jouer dans la collaboration avec le public et les communautés afin de prévenir et de contrôler la criminalité. Des politiques orientées vers les communautés et des approches similaires encouragent les accords consultatifs et coopératifs entre la police et les citoyens. Par ailleurs, les tribunaux jouent un rôle important par le biais de la justice réparatrice. Les procureurs contribuent à la prévention du crime en envisageant d'autres alternatives aux poursuites. Des assistants juridiques, des avocats bénévoles et des volontaires facilitent l'accès à la justice à tous ceux qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat de la défense.

### **Le rôle des médias sociaux et de la technologie de communication**

Les outils de médiation sociale sont de plus en plus utilisés pour responsabiliser le public dans la prévention de la criminalité et dans les activités de justice pénale; il est probable qu'ils soient plus prédominants

dans le futur. Ils offrent un énorme potentiel pour un changement favorable, mais présentent également un défi pour la sécurité et la justice.

Le développement rapide des technologies d'information et de communication a affecté de manière radicale la façon dont les individus vivent, travaillent et interagissent. Les agences d'application de la loi à travers le monde ont rejoint le dialogue, en utilisant des plateformes de médias sociaux pour renforcer les relations entre les communautés et pour communiquer avec le public dans le cadre d'enquêtes. Il est devenu courant pour l'application de la loi d'utiliser les articles publics des médias sociaux sur un crime commis ou qui est en train d'être commis afin d'obtenir des informations directes et de première main sur une enquête.

### **La participation nationale et locale du public**

La participation de la communauté dans la prévention du crime et dans la justice pénale implique une collaboration active des nationaux et des organisations locales. Cette collaboration date de plusieurs années et a porté ses fruits dans plusieurs pays du monde. Les gouvernements se portent de plus en plus volontaires pour collaborer avec les communautés et les organisations de la société civile pour prévenir la criminalité et la violence pour leur niveau de compréhension des problèmes locaux et leur capacité à atteindre les couches les plus vulnérables et les plus exposées de la société. En fait, l'implication de la communauté constitue un élément essentiel de la prévention de la criminalité par le biais de toutes les formes de partenariat impliquant les municipalités, la police, les écoles, les services de santé et les services sociaux, et le secteur privé.

Les communautés peuvent s'impliquer dans le traitement, la réhabilitation et la réintégration des délinquants à travers des programmes de réinsertion

sociale. La surpopulation carcérale est un problème pour de nombreux pays et il y a un risque élevé de récidive dans le monde. Ainsi, les politiques et les mesures de réinsertion sociale et de réhabilitation des délinquants sont cruciales. Le partenariat et la collaboration avec les communautés, le secteur des affaires et les organisations non gouvernementales pour engager les ex-détenus sont indispensables pour réduire la récidive et pour les assister dans leur réinsertion sociale.

La politique communautaire tente de changer la relation entre la police et la communauté à l'aide de dialogue. Pour être efficace, elle doit répondre aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques, les immigrants, les personnes déplacées et les réfugiés. Les approches comprennent les patrouilles à pied, la police de proximité, les conseils consultatifs, les ateliers dirigés par la police dans les écoles et les universités, et les activités spécialisées rassemblant la police et la communauté, en particulier les jeunes. Les postes de police pour les femmes ou bureaux des affaires féminines ont été mis en place dans certains pays pour améliorer les réponses face aux besoins particuliers des femmes victimes ou témoins de crimes.

Les services juridiques sont d'autant plus importants étant donné que c'est un élément essentiel d'un système judiciaire équitable, humain et efficace, basé sur l'état de droit.

La contribution d'un grand nombre de groupes communautaires fournissant différents types de services juridiques a permis d'appuyer le système. Au cours des dernières années, le rôle des assistants juridiques est de plus en plus reconnu, notamment dans les endroits où le nombre d'avocats ne répond pas aux besoins de la population. Leur rôle consiste à informer les suspects et les détenus de leurs droits et à les aider à se repérer dans le système judiciaire en le rendant plus accessible au grand public.

### **L'information du public à travers les médias**

Les professionnels du domaine des médias peuvent contribuer à une meilleure compréhension des

racines économiques et culturelles des crimes, en instruisant le public sur les stratégies de prévention de la criminalité et sur les moyens de reconnaître et de faire face aux facteurs de risque. Cependant, les médias peuvent également influencer négativement les perceptions sur la criminalité. Les reportages partiels et inexacts peuvent ne pas expliquer les causes sous-jacentes. Si les médias rapportent de façon exagérée les comportements violents dans une communauté, cela conduira les citoyens à exiger des mesures plus sévères.

### **Le rôle des victimes dans la prévention de la criminalité.**

Récemment, les victimes de délits peuvent tenir les délinquants responsables de leurs actes. Elles peuvent également s'impliquer aux réponses appropriées aux crimes, au renforcement de l'état de droit et de la responsabilité des systèmes de justice pénale et enfin dans l'accomplissement d'une réconciliation. Le fait de communiquer les vécus des victimes à travers les canaux tels que les enquêtes sur les victimes, les groupes d'études sur les impacts et les mécanismes de justice réparatrice peut également renforcer la prévention des crimes et la justice pénale.

La protection des victimes et des témoins de crimes est tout aussi cruciale. Ils sont souvent intimidés, menacés physiquement et, dans certains cas, tués. Pour arriver à des systèmes de justice pénale efficaces, les programmes de protection des victimes et des témoins doivent être renforcés.

### **La nécessité des lignes directrices des Nations Unies**

Compte tenu de plusieurs facteurs bloquant la participation générale du public à la prévention du crime et à la justice pénale, tels que le manque de connaissances sur les procédures participatives et le manque de confiance du public envers le gouvernement, le développement des lignes directrices des Nations Unies serait un outil utile pour aider les États et les autres acteurs dans ce domaine. ■